

**Requérant-e (propriétaire)**

Société : .....  
Nom(s) : .....  
Prénom(s) : .....  
Adresse : .....  
NPA / Localité : .....  
Téléphone : .....  
Adresse e-mail : .....

**Versement de l'aide financière**

Titulaire du compte : .....  
Nom de la banque ou CCP : .....  
N° compte ou IBAN : .....

**Informations liées au véhicule**

Marque du véhicule : .....  
Prix du véhicule : .....

**Informations liées au revendeur**

Société : .....  
Adresse : .....  
NPA/Localité : .....

**Client SED2**

Je suis approvisionnée en énergie électrique par SED2 (le service électrique de Monthey) :

oui  non

**Lieu et date** : .....

**Signature** : .....

Le-la requérant-e certifie que les données sont exactes. En signant le présent formulaire, le-la requérant-e accepte les conditions figurant dans la directive relative à l'utilisation du fonds communal pour l'efficacité énergétique, la promotion des énergies renouvelables et la préservation des ressources naturelles, ainsi que son annexe. La directive et l'annexe sont consultables sur le site web : [www.monthey.ch/durabilite](http://www.monthey.ch/durabilite).

## Conditions de subventionnement

---

Les conditions générales de subventionnement sont mentionnées dans la directive.  
Les conditions spécifiques pour cette subvention sont énumérées dans l'annexe.  
Ces deux documents sont consultables sur le site web : [www.monthey.ch/durabilite](http://www.monthey.ch/durabilite).

## Montant de l'aide

---

5% du prix d'achat du véhicule électrique.  
Max. CHF 1'500.- par requérant·e.

## Procédure

---

### ***Demande de subvention + versement***

Le·la requérant·e transmet les documents suivants par courriel ou voie postale :

- ✓ Formulaire dûment complété et signé,
- ✓ Facture ou contrat de leasing,
- ✓ Preuve de paiement.

SED2 traite les demandes. Le·la requérant·e reçoit la décision par courrier postal.

### **Notez bien**

*Pour les personnes physiques, la législation fiscale cantonale ne prévoyant aucune exonération pour des primes incitatives à l'acquisition d'un véhicule électrique, cette prime est soumise à l'impôt sur le revenu et doit être déclarée sous la rubrique 1500 de la déclaration d'impôt. Pour les personnes morales, contactez directement votre fiduciaire pour déterminer les impacts comptables et fiscaux.*

### **Documents pour vous aider :**

Le site web [www.je-recharge-mon-auto.ch](http://www.je-recharge-mon-auto.ch) vous indique l'emplacement et la disponibilité des bornes de recharge en Suisse.

La plateforme [eco-auto.info](http://eco-auto.info) vous guide pour l'achat écologiquement responsable d'un véhicule.

Les services cantonaux de l'environnement ont créé un calculateur d'impact des trajets sur le climat,  
« [Mobility-Impact](#) »

Votre distributeur d'énergies propose des solutions pour votre mobilité électrique :

<https://www.monthey.ch/sed2/>

Gagnez de l'argent en partageant votre véhicule avec la plateforme [2EM](#).

La plateforme [francsenergie](#) vous renseigne sur toutes les subventions de votre commune.